

Elections au Conseil de Sciences Po Strasbourg

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

VU le livre VII du code de l'éducation et notamment ses articles D719-1 et suivants,

VU les statuts de l'Université de Strasbourg,

VU les statuts de Sciences Po Strasbourg

DECIDE

Article 1

Les élections partielles des représentants des personnels enseignants-chercheurs et enseignants, au Conseil de Sciences Po Strasbourg se tiendront le **mardi 9 juin 2026**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 1 siège

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Mercredi 20 mai 2026	Affichage des listes électorales (au plus tard 20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 28 mai 2026 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Lundi 1 ^{er} juin 2026	Publication et affichage des candidatures	
Mardi 2 juin 2026	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 8 juin 2026 avant 16 heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN		
Mardi 9 juin 2026 de 9 heures à 16 heures dans le bureau 426 au Cardo		
Mardi 9 juin 2026	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Mercredi 10 juin 2026	Proclamation et affichage des résultats	
Lundi 15 juin 2026	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Madame Catherine HMAE
Bureau 424
Adresse 7 rue de l'Ecarlate 67000 Strasbourg
Mail catherine.hmae@unistra.fr

Article 4

Mme HMAE est nommée Présidente du Bureau de vote.

M. MONIER et Mme HERVIEUX sont nommés assesseurs.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme HMAE est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 19 mai 2026

Le Directeur de sciences Po Strasbourg

Le Directeur,
E. DROIT 